Cmc
FRC
1754

LA CHEMISE LEVÉE,

OU

Visites faites à l'Abbaye de Montmartre, dans plusieurs Maisons Religieuses, &c.

AVEC

Une Idée sur la nécessité d'une prochaine suppression des Monastères, si l'on veut extirper le Despotisme.

Laissons à d'autres le soin de décrire les petits amusemens des Nones, les précieux joyaux, foibles & tristes ressources des Vestales voluptueuses ou à tempérament: occupons-nous seulement des objets les plus essentiels.

Tout le monde a connu le fameux procès des Religieuses de l'Abbaye de Beaumont près Clermont en Auvergne, contre Madame de Lantillac, leur Abbesse, & contre Madame de Sedière, sa sœur, en 1764.

L'éclat scandaleux de cette affaire a instruit le public de la manière d'exister des Nones, & surtout de leurs Supérieures. L'on a pénétré dans l'intérieur de ces Monastères consacrés à la pureté & à la décence, & tous les citoyens en apprenant la conduite profane & despotique des principales Nones, ont été justement indignés de voir que les institutions les plus saintes, enveloppées de l'ombre du mystères, dégénèrent en abus très-répréhensibles.

M & W 3330

L'artificieuſe & ténébreuſe politique des Couvens féminins a paru au grand jour ; les femmes les plus dévergondées en ont rougi ; mais la plupart des Nones en ont ri.

Madame de Lantillac, amatrice de ſon exiſtence, permettoit journellement l'entrée du Couvent à une foule de Religieux, de jeunes Abbés, de Militaires, à un Peintre, à un Maître à danſer ; ils réſidoient dans la maiſon, des ſemaines, des mois, des années entières, ils y prenoient leurs repas dans l'appartement abbatial, & n'en ſortoient qu'aux heures les plus avancées dans la nuit.

Un des Religieux qui fréquentoit le couvent répondit avec audace à un eccléſiaſtique reſpectable, qui lui diſoit que ſes viſites trop fréquentes ſcandaliſoient : *dès qu'on le trouve mauvais, j'irai plus ſouvent.* Paroles bien dignes du caractère connu de la plupart des Eccléſiaſtiques.

En effet on vit ſouvent à la fenêtre ce Religieux, entr'autres, rire familièrement avec Madame de Sedière, ſe promener avec elle tête à tête, s'enfermer avec elle ſous les verrouils, s'aſſeoir librement ſur ſon lit, *quand elle étoit couchée.*

Nonobſtant la paille, les couvertures & les habits qu'on multiplioit pour affoiblir le bruit de ſon cheval, lors de ſes ſorties nocturnes, le public n'en étoit que trop inſtruit.

L'on y donnoit des bals avec les novices & les jeunes penſionnaires ; l'on y danſoit *la Sauteuſe* à la voix d'une novice, danſe qui expoſoit ſouvent à tomber de toute manière, & chaque chûte étoit punie d'une accolade monacale.

Madame de Lantilhac autoriſoit les aſſiduités de ces Moines, les repas, les ris, les jeux, les traveſ-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tiſſemens. Elle même arboroit l'habit de Religieux, permettoit à tous ces Religieux de porter ſucceſſivement ſa croix paſtorale : l'un même adopta ſon deshabillé, & cette Abbeſſe revêtue de l'habit de Religieux, les accompagnoit à l'infirmerie, au chœur, &c.

Ces faits devinrent notoires & authentiques par la publication qu'en donnèrent les Religieuſes mécontentes, que Madame de Lantilhac, traitoit trop deſpotiquement : ne connoiſſant pas la manière de ſe conduire de quelques autres Supérieures, qui s'amuſent à bas bruit, & qui, par une prudence étudiée & prévoyante, ſe dérobent aux regards de leurs inférieures, ou les aſſocient à tous leurs plaiſirs.

Elle reçut un de ſes neveux, âgé de 18 ans, pour completter ſon éducation. Il réſida dans le Couvent pendant 18 mois, avec un domeſtique ; il avoit un accès libre à tous les dortois, & y renouvelloit, avec les Novices, ſes courſes enfantines.

De même, l'on vit l'Abbeſſe, tante du jeune & infortuné Chevalier de la Barre, admettre ſon neveu dans ſon Couvent, &c.

Si Madame de Lantilhac ſe fut comportée avec prudence, au milieu de ſes excès, *ſes filles, marchant en arrière, l'auroient couverte de leur manteau*, comme elles font & ont fait dans les autres Abbayes.

Paſſons-nous à l'intérieur des Monaſtères des hommes, nous ne ſerons pas moins indignés, en liſant les Mémoires des Capucins, réclamans, contre les odieuſes entrepriſes du frère DOROTHÉE, du frère GRÉGOIRE, & de leurs adhérens en 1764.

Les vols, les excès, les aſſaſſinats, le deſpo-

tiſme le plus cruel envers leurs inférieurs, le libertinage le plus caractériſé, enfin la réunion de tous les vices ſe trouvent conſignés & prouvés dans cette ſcandaleuſe affaire.

Dirons-nous un mot des excès auxquels les Mathurins de Rouen, ſe ſont livrés, il y a peu d'années, envers un de leur frère, LE PERE DE LA RUE, tous les reſſorts qu'ils ont fait jouer pour détruire toutes les preuves des atrocités qu'ils ont commis ſur leur Confrère?

Cela paroîtroit inutile, car les ſupérieurs des Communautés ſéculières ou régulières, d'hommes ou de femmes, ſe conduiſent par les mêmes principes, & obtiennent facilement le témoignage mercenaire d'une vile populace, qu'ils tiennent à gages, ou qu'ils intimident par leurs menaces; mais que les honnêtes gens parlent, & ces deſpotes cloîtres n'auront pas un ſuffrage!

Les Cloîtres & les Monaſtères ſont donc le berçeau & le ſéjour du deſpotiſme. Il s'y trouve concentré, & ne s'échappe dans le monde que pour imiter les papillons d'Eole, qui ne ſortent avec impétuoſité de leurs horribles cavernes, que pour exciter des tourbillons, des orages, des tempêtes. Plus le deſpotiſme y a été retenu long-temps, plus il devient violent & terrible, lorſqu'il a briſé les fers qui le retenoient captif; plus il devient dangereux & meurtrier dans la ſociété; c'eſt un feu dévorant qui a couvé ſous la cendre; une mine profonde dont l'exploſion devient funeſte.

Les Cloîtres & les Monaſtères recèlent des ſacrifices barbares, puiſque ce ſont des lieux deſtinés pour faire accomplir aux enfans, les vœux que les parens ont fait eux-mêmes, par des raiſons ſpé-

cieuſes ; & par des careſſes ſacrilèges, on arrache un conſentement, dont le défaut de connoiſſance & de la maturité de l'âge, ne leur permettent pas d'enviſager les triſtes ſuites.

On couronne de fleurs les victimes infortunées, qu'ils ont réſolu d'égorger. Oui, que de véritables mères auſſi dénaturées que la fauſſe de l'Ecriture, laiſſeroient volontiers partager en deux leurs enfans, pour pouvoir nourrir leur orgueil, en ne partageant point leur ſucceſſion avec eux ; & cela, ſans aucun obſtacle, à moins de rencontrer des Juges éclairés comme Salomon.

Sous l'habit de la Pénitence, on portoit autrefois un cœur vide du monde ; mais on voit aujourd'hui des hommes tout mondains, ſous des habits pénitents. Le Religieux eſt tellement diſtingué du Religieux, que le même froc, qui, dans certains eſt encore le ſymbole de l'humiliation, par une parure étudiée dans une étoffe différente, devient, dans certains autres, le frontiſpice de l'affecterie & de l'orgueil.

Ce n'eſt plus l'Eſprit-Saint qui préſide à leur *Aſſemblée* ; ou ſi on l'y invoque encore, ce n'eſt que par formalité, l'eſprit de cabale & d'intérêt, voilà ce reſſort qui agit. Faire violence au mérite, pour l'élever à la ſupériorité, c'étoit l'ancien uſage ; mais de nouvelles Conſtitutions en autoriſent la vénalité & tolèrent qu'on en pourvoie le plus offrant & dernier enchériſſeur.

Quel lecteur, en liſant ces véridiques réflexions, ne ſe perſuaderoit pas que ce qui vient d'arriver en France, eſt l'ouvrage des Eccléſiaſtiques ? Même conduite, mêmes horreurs, mêmes vices, même deſpotiſme, tout ſemble égal.

Le deſpotiſme échappé des Monaſtères, s'eſt répandu ſur la ſurface de la France, y a commis les plus grands ravages, alloit même l'enſevelir ſous ſes ruines, ſans un coup imprévu du Ciel.

Les Cloîtres ne ſont donc plus des ſolitudes Chrétiennes, mais des Journaliers rendez-vous, des parties de divertiſſement : ce ſont des lieux, ou, ſi la plupart font pénitence, c'eſt de s'être fait pénitens. Ce n'eſt plus enfin la demeure de ces Anges terreſtres par la pureté de leurs mœurs, mais le réceptacle des enfans qui ſont à charge à leur famille, ou tout au plus, des maiſons commodes, ou le déſir de fuir les violences méritoires qu'il faut ſe faire dans le monde, fait, en quelque manière, chercher à mourir mal, pour éviter la peine de bien vivre. Les Moines & les Religieuſes ſont donc des gens au moins inutiles, pour ne pas dire dangereux.

En ſupprimant les Monaſtères & les Couvens, on ſuprime le Deſpotiſme ; en conſervant ces maiſons, on conſervera ce fléau qui tôt ou tard reparoîtra, & cauſera les plus grands malheurs.

Si l'on n'a rien trouvé dans la perquiſition faite à l'Abbaye de Montmartre, c'eſt qu'on a laiſſé le tems de la réflexion aux Chefs de cette maiſon, & qu'ils ont fait diſparoître les objets dont ils étoient ſaiſis. Les mains profanes qui ont touché les linges ſacrés de ces modernes Veſtales, n'ont pas été plus loin, ſans doute, mais il eſt à croire que les perquiſiteurs frappés d'un ſpectacle auſſi nouveau pour eux qu'enchanteur, auront oublié le principal objet de leur miſſion.

La recherche tardive, faite chez M. de Beaumarchais, le plus ruſé des animaux, devoit être

inutile, puiſque cet homme étoit trop adroit pour laiſſer chez lui des preuves contre lui, ayant eu le tems de les enlever, puiſqu'on n'avoit pas ſaiſi l'occaſion aux cheveux ; mais on peut dire avec Mezerai, en parlant d'Enguerrand de Marigny, que comme ce dernier, né ſans fortune ne pouvoit être devenu ſi rapidement riche immenſément ſans être coupable, de même Beaumarchais dont les actions infâmes & l'opulence précipitées ſont exceſſives, n'a pu acquérir innocemment tant de biens.

Les certificats affichés chaque jour pour juſtifier des perſonnes peut-être *injuſtifiables*, ſont le comble du délire & de la démence, c'eſt ouvrir la voie de l'impunité aux coupables ; aux criminels.

Le plus criminel des hommes peut ſe procurer des certificats d'honnêteté de ceux qui ne connoiſſent pas ſes forfaits. Il peut corrompre le ſuffrage des autres par de l'argent. Enfin tout certificat eſt illégal en matière de crime & de ſoupçon, à plus forte raiſon d'un crime public.

Si l'on ſe contentoit de certificats pour ſouſtraire les brigands à l'échaffaut, aucun ne ſeroit exécuté ; leurs parens, leurs amis donneroient volontiers des certificats.

Au reſte l'on en a dit aſſez, & ſi l'on n'avoit point *levé la chemiſe*, avant les perquiſitions, l'on auroit trouvé bien des criminels ; mais la providence ne veut pas, ſans doute, qu'on faſſe périr une ſi grande quantité de coupables, ainſi il faut ſe ſoumettre à ces puiſſans décrets ; mais dorénavant il ne faut pas que la curioſité nous porte à examiner

618

la chemiſe levée, il vaut mieux remplir nos devoirs avec force & avec courage, & ne point aller, comme Hercule tourner le fuſeau auprès d'Omphale, ni s'amuſer à parcourir les charmes & les beautés ſecrètes qui différencient les ſexes, au lieu de s'acquitter de ſa miſſion.

FIN.